

UNITE, REVENDICATIONS, INDEPENDANCE SYNDICALE

Après les grèves du 15 décembre et du 31 janvier,

Poursuivre la démarche pour la défense des décrets de 1950 et, pour cela, combattre la loi sur le dialogue social

L'appel par le SNES aux grèves des 15 décembre et 31 janvier - après un vote unanime de la CA Nationale auquel nous avons contribué - pour le retrait du projet sur l'évaluation et l'annulation des suppressions de postes a été un point d'appui.

Ainsi le projet de réforme de l'évaluation, mis en route au printemps 2011, un an après, n'a toujours pas abouti.

Au moment où les attaques pleuvent pour répondre aux exigences des marchés financiers, avec une nouvelle saignée de 14 000 postes, alors que les plus grandes incertitudes planent sur les mois qui viennent, la démarche mise en œuvre le 15 décembre et le 31 janvier doit être poursuivie.

DES PRISES DE POSITION POSITIVES ADOPTÉES AU CONGRES NATIONAL DE REIMS

⤴ Contre la ratification du nouveau traité européen car comme le dit la motion adoptée :

« Si la solidarité financière entre états membres est nécessaire, le MES, accolé au projet de Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance de l'Union (TSCG) doit être rejeté, comme doit l'être ce traité : il instaure une règle d'or de l'équilibre budgétaire absurde et dangereuse, ne remet pas en cause les failles mêmes de la construction de la monnaie unique et cherche à enfermer les peuples dans le carcan de l'austérité permanente, les empêchant de décider des choix économiques et sociaux qu'ils estiment nécessaires. Le SNES demande qu'il ne soit pas ratifié ».

⤴ La prise de position **pour l'abandon de l'Ecole du socle**, l'abandon du socle commun, du livret personnel de compétences, au moment où d'autres organisations - SGEN, UNSA - combattent pour baser l'enseignement en collège sur le socle commun. C'est la défense du second degré, dans lequel des certifiés et agrégés enseignent de la sixième à la terminale dans leur discipline de recrutement.

⤴ La demande d'« **abandon de la réforme de la formation des maitres** » .

⤴ L'affirmation, à propos de la loi issue du protocole Tron, que « **Le développement du CDI n'est pas la réponse à la précarité mais contribue à installer le modèle d'une fonction publique duale en étendant le contrat au détriment du statut** ». Nous pensons qu'il faut en conséquence demander l'abrogation de la loi de mars 2012.

⤴ La défense claire de la laïcité, avec « **la demande d'abrogation de toutes les lois qui organisent le dualisme scolaire, fonds publics au service public.** »

⤴ **Le refus de la CSG et de la progressivité de la CSG** : « *le SNES rappelle qu'il s'est opposé à la création de la CSG car se substituant aux cotisations et fiscalisant le financement de la sécurité sociale. Il continue à s'y opposer* ». Le congrès a également repoussé, à la demande de plusieurs académies, la proposition d'une CSG progressive. En effet, c'est une vieille « revendication » du patronat que la protection sociale ne soit plus financée par des cotisations patronales versées par les entreprises, mais par l'impôt, payé

par tous les citoyens. Nicolas Sarkozy y a répondu par la TVA sociale, François Hollande se déclare pour l'augmentation de la CSG et sa fusion avec l'impôt sur le revenu ... soit différentes formes de fiscalisation !

Nous ne pouvons que nous féliciter de ces prises de positions que nous avons défendues et toutes votées.

**C'est cette démarche que nous proposons de poursuivre, celle de la défense des revendications, qui s'oppose à toute tentative, d'où qu'elle vienne, de démanteler notre statut.
Aussi, nous attirons l'attention sur des questions majeures qui restent posées à l'issue de ce congrès.**

COMBATTRE LA LOI SUR LE DIALOGUE SOCIAL

Tirons tout d'abord un premier bilan de la loi sur le dialogue social de juillet 2010, issue de la signature par les responsables de la FSU des accords de Bercy, et elle-même issue de la déclaration commune CGT/CFDT/MEDEF sur le dialogue social.

N'a-t-elle pas abouti au vote électronique, à la mise en cause du paritarisme par la création des Comités Techniques qui ouvrent la voie à « **des négociations relatives aux conditions et à l'organisation du travail, au déroulement des carrières et à la promotion professionnelle** » au niveau académique, **et par service**, bref au détricotage de notre statut par académie et par établissement ?

Nous approuvons la prise de position du congrès disant « **le SNES demande le retour au vote papier sur le lieu de travail avec des élections se déroulant en décembre et que la mesure de la représentativité des organisations syndicales se fasse à partir des élections aux CAP** ».

Mais on ne peut rester au milieu du gué : cette loi doit être abrogée.

NE PAS LAISSER « DETRICOTER » LES DECRETS DE 1950 ET NOTRE STATUT

Une discussion s'est menée tout au long du congrès sur la proposition de « *travail collectif* » et la demande de mise en place de « **collectifs de travail** » en lien avec « *l'élaboration de propositions alternatives* » concernant l'évaluation. À la suite d'une vive discussion cette proposition a été renvoyée à un « *mandat d'étude* » : c'est une bonne chose.

Comme le disait l'amendement (non retenu) de plusieurs académies : « *Toute instance ressemblant de près ou de loin au Conseil pédagogique nuit à la liberté de notre statut de concepteur de nos métiers. Le temps de travail collectif doit être reconnu en terme d'abaissement des maxima de services mais pas évalué et ne pas s'opposer à notre liberté pédagogique individuelle* ».

Aussi, comment comprendre que « **L'appel du second degré** » ne mentionne pas les décrets de 1950 et propose « *d'inclure dans les services du temps pour le travail collectif, la concertation.* » ?

Demander une nouvelle définition de nos services, la prise en compte du travail collectif, voire un « *collectif de travail* » c'est soumettre les décrets de 1950 à « *l'autonomie* » de chaque établissement C'est le détricotage de notre statut, initié par la loi sur le « dialogue social ».

Les décrets de 1950 définissent notre travail quotidien de professeurs certifiés ou agrégés dans les collèges et les lycées, l'enseignement dans la discipline de recrutement, par un service défini en heures de cours hebdomadaires, garantie de la liberté pédagogique de chaque enseignant. On ne peut pas tricher avec cela.

POURQUOI RENONCER A LA REVENDICATION D'ANNULATION DES SUPPRESSIONS DE POSTES ?

Lors de la discussion sur l'appel du second degré, une discussion a surgi : devons nous demander pour la rentrée, le rétablissement des postes supprimés dans tous les établissements ou limiter notre revendication aux « **établissements les plus en difficultés** » ?

Pourquoi la tribune a-t-elle appelé à repousser l'amendement d'une académie demandant le « *rétablissement des postes supprimés dans les établissements à la rentrée 2012* » (qui a cependant recueilli 142 voix sur 416) ? Pourquoi faudrait-il renoncer à la revendication « **d'annulation des suppressions de postes** » votée à la CA Nationale de janvier 2012 ?

POURSUIVRE DANS LA VOIE DES REVENDICATIONS ET DE L'INDEPENDANCE SYNDICALE

Nous nous félicitons que ce congrès ait su prendre collectivement des positions qui sont autant de points d'appui pour le combat syndical, notamment la non ratification du traité européen qui imposerait une austérité renforcée.

Notre contribution ne se situe pas dans le cadre des oppositions entre « tendances ». La véritable démocratie syndicale doit permettre aux syndiqués de faire valoir leur volonté, dans les congrès, les réunions d'instances syndicales, de définir les revendications et l'action pour les faire aboutir.

On ne peut rester au milieu du gué : le SNES, en toute indépendance syndicale, doit continuer à défendre nos revendications, ce qui nécessite, pour pouvoir préserver notre statut, de combattre la loi sur le dialogue social.

VOTEZ POUR NOTRE LISTE, C'EST VOTER POUR QUE LE SNES DEFENDE LES REVENDICATIONS :

- ✧ **RETABLISSEMENT A LA RENTREE 2012 DES POSTES SUPPRIMES**
- ✧ **DEFENSE DES DECRETS DE 1950, RETRAIT DU PROJET SUR L'EVALUATION, ABANDON DU SOCLE COMMUN, DU LIVRET PERSONNEL COMMUN DE COMPETENCES ET DE LA REFORME DU LYCEE**

Cette liste est constituée à l'initiative de Jack Lefebvre et Christophe Benoit, membres du Bureau National élus en 2009 sur la liste Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant (PRSI) et fait suite aux dépôt de listes « Revendications, unité » aux élections pour la CA de plusieurs S 3.

Pour tous contacts : jacklefebvre1@free.fr